



Ville de PERNES

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 26 JUN 2019 COMPTE-RENDU

Département du PAS-de-CALAIS
Arrondissement d'ARRAS
Canton de ST POL/TERNOISE

Etaient présents: M. OLIVIER Jean-Marie (mandataire de Mme THELLIER Céline), Mmes AFANASJEW Pascale, JANSOONE Geneviève, MM. JOSSIEEN Jérôme (mandataire de Mme BERTHELOT Véronique), MAILLOT Maurice, TORCHY Jean-Louis, BLARINGHEM Gérard, DELECOURT Gérard, Mmes CHAIR Béatrice, GALLET Séverine, HEMERY Ludivine, PETERMANN Isabelle, M. DELERUE Jean, Mme RISBOURG Nadine.

Absentes excusées : Mmes BERTHELOT Véronique (procuration à M. JOSSIEEN Jérôme), DE CIAN Michèle, THELLIER Céline (procuration à M. OLIVIER Jean-Marie).

Absents: M. CLODORE Philippe, Mme DEVIENNE Magalie.

Secrétaire de séance: Mme PETERMANN Isabelle.

Séance ouverte à 19h00 sous la présidence de M. OLIVIER Jean-Marie, Maire.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du précédent compte-rendu (séance du 9 avril 2019)

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

2) Acceptation de subvention accordée par le Conseil Départemental Contractualisation pour le projet de restructuration des vestiaires foot

M. le Maire informe le Conseil Municipal que toute demande de versement concernant les participations du Conseil Départemental doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal acceptant ces participations.

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 14 mars 2019, il a été décidé de solliciter l'obtention de subventions spécifiques de financement auprès des divers organismes pour la réhabilitation des vestiaires de l'école intercommunale de football, chemin du Forestel.

M. le Maire fait part à l'assemblée que le Conseil Départemental, lors de son assemblée plénière du 29 avril 2019, a décidé d'accorder à la Commune de Pernes une participation financière d'un montant de 69 630 € pour le projet de restructuration des vestiaires de l'école intercommunale de football, projet entrant dans le champ de la contractualisation.

M. le Maire rappelle que le projet a été mené par M. MAILLOT.

Le montant des travaux s'élève à 194 230 €, celui des subventions à 124 601 € soit 64 % du coût total (69 630 € accordés par le Département, 34 971 € par l'Etat, 20 000 € par la Ligue de Football).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation financière d'un montant de 69 630 €, attribuée à la Commune par le Département.

3) Emprunt pour travaux

Lors de la dernière réunion du 9 avril 2019, le Conseil Municipal a donné son accord pour contracter un emprunt de 140 000 € en vue de financer les travaux d'investissement prévus au budget 2019. Nous attendons encore des réponses de différentes banques suite au lancement de la consultation.

Les taux ont depuis dû être actualisés. La Caisse d'Epargne propose un taux de 1,51 % sur 15 ans et le Crédit Agricole de 1,43 % sur 15 ans pour une période de remboursement trimestriel.

Accord à l'unanimité pour contracter cet emprunt de 140 000 € auprès du Crédit Agricole au taux de 1,43 % sur 15 ans.

4) Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne (pour un montant de 60 000 €) prendra fin le 31 octobre 2019. Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie (attente du versement du FCTVA et des subventions), il est nécessaire de prévoir un renouvellement d'ouverture de ligne de trésorerie.

M. le Maire rappelle que les subventions sont souvent versées tardivement. Actuellement, la Commune attend le versement de 121 183 € (subventions Farda, DETR, amendes de police, ...).

Accord à l'unanimité pour le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 60 000 € (avec 0,35 % de commission de non utilisation).

5) Achat d'un tableau représentant le blason de la Ville

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'exposition Mille et une matières ayant pour thème « les blasons » s'est déroulée à la salle des fêtes du 11 au 17 mai 2019.

Il propose de faire l'acquisition d'une œuvre représentant le Blason de Pernes pour un montant de 350 €. Celui-ci a été réalisé par M. Georges LEBRUN demeurant à Contes.

M. JOSSIEN rappelle que lors de la foire en mai dernier, M. HERMANT de Fruges a offert à la Commune un blason de Pernes qu'il a réalisé à la craie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition de l'œuvre de M. Georges LEBRUN pour un montant de 350 €.

6) DECI : achat d'un terrain Chemin des Hazoys

Lors de la séance du 19 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

La Commune doit se mettre en conformité avec la DECI et notamment, il est prévu l'implantation d'une citerne de 60 m³ dans le Chemin des Hazoys. L'acquisition d'un terrain est nécessaire.

Une négociation pour l'achat d'une parcelle (partie de AC 246) d'une superficie de 284 m² (dont 160 m² de dalle béton) a été menée avec le propriétaire M. Gérard LETHELLIER. La citerne serait installée après les hangars et les silos. Le prix proposé est de 2700 € auquel il faut rajouter 1818 € TTC pour les frais de bornage, soit un coût total de 4.518 €.

Mme AFANASJEW déclare que cette solution engendrera une économie de 4.975 € sur les travaux d'installation de la citerne, la dalle étant déjà faite. Le Cabinet Ingéo, maître d'œuvre, a assuré que la citerne de 60 m³ pouvait être installée sur cette dalle.

L'autre citerne sera implantée à l'entrée du bois, près de l'habitation de M. et Mme DE CIAN.

Accord à l'unanimité pour l'achat de ce terrain.

7) Logement communal 94 rue de l'église : congé à l'occupant

M. le Maire expose à l'assemblée que M. Patrick TAFFIN, brigadier de police municipal, occupe ce logement depuis mi décembre 2016. La redevance d'occupation de cet immeuble est actuellement de 303,76 € par mois.

Par courrier en date du 18 juin 2019, M. TAFFIN a fait connaître qu'il libèrerait le logement le 31 juillet 2019. Il devra donc être dispensé d'acquitter cette redevance.

M. le Maire précise que M. TAFFIN quittera ses fonctions à Pernes le 24 août 2019 (31 juillet compte tenu des congés) pour rejoindre un commissariat de police à Mainvilliers près de Chartres.

Le logement pourra être reloué, après quelques travaux de mise aux normes, à des personnes « compatibles » avec l'école maternelle. M. BLARINGHEM évoque la possibilité de recruter un nouveau policier qui occuperait le logement. M. le Maire déclare qu'il est possible de nommer un ASVP (agent de surveillance de la voie publique) pour régler les problèmes de stationnement et d'incivilités, le temps de former un policier (formation obligatoire d'un an). Un ASVP doit être assermenté mais n'a pas d'examen à passer. M. JOSSIEN est favorable au maintien de ce poste et pense qu'il serait préférable de choisir un policier déjà formé. M. le Maire assure que le poste reste ouvert et que le Conseil Municipal pourra décider en septembre prochain de pourvoir ce poste.

M. le Maire, au nom du Conseil, remercie M. TAFFIN pour ses années passées à Pernes et lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne congé à M. Patrick TAFFIN au 31 juillet 2019 et décide que la redevance d'occupation du logement communal sis 94 rue de l'Eglise cessera d'être perçue à ladite date.

8) Motion de soutien contre la fermeture de la Trésorerie à Pernes

M. le Maire informe l'assemblée de la fermeture programmée des trésoreries de proximité remplacées par des points de contact (permanences dans les mairies, maisons de service ...). Cette fermeture va fortement impacter les communes rurales, le comptable devenant un commissaire local qui ne prendra plus en charge les titres de recettes, les mandats de dépenses, la comptabilité de la collectivité et n'assurera plus les fonctions de caissier. Pernes dépendra de Saint-Pol.

M. le Maire déclare qu'il a demandé à Mme BOURGUIGNON, députée, d'intervenir favorablement et que lors d'une réunion à la sous-préfecture de Montreuil, M. DARMANIN, ministre, s'est engagé à ne pas fermer les trésoreries de proximité en 2020.

Mme AFANASJEW procède à la lecture du projet de motion. M. JOSSIEN annonce être favorable à cette motion mais ne pas se faire d'illusions, le gouvernement n'étant pas à l'écoute de la population. M. le Maire affirme qu'il est nécessaire de s'opposer à cette fermeture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer à la fermeture des trésoreries municipales afin de préserver le réseau de proximité pour permettre à chaque usager et à chaque collectivité d'avoir un vrai comptable public, garant d'un conseil et d'un contrôle de qualité.

9) Informations et questions diverses

1) Défense incendie

Mme AFANASJEW précise quelques modifications apportées au projet :

-une citerne sera implantée rue du Bois, juste avant le reposoir et la maison de M. et Mme DE CIAN. Une plate-forme, une clôture grillagée et un portail seront installés.

-une citerne sera implantée chemin des Hazoys (voir point n° 6).

-une plate-forme sera installée rue des Carimarants sur le site de l'ancienne station de pompage.

M. le Maire indique que l'appel d'offres a été lancé le 18 juin 2019, que la date limite de remises d'offres est fixée au vendredi 5 juillet à 17h et que l'ouverture des plis aura lieu le jeudi 11 juillet par la Commission d'appels d'offres composée de MM. DELECOURT Gérard, DELERUE Jean et Mme CHAIR Béatrice.

2) Aire de jeux rue du Guit

M. le Maire déclare qu'il a été décidé de fermer cette aire après un contrôle de la Préfecture en octobre dernier, suite à une dénonciation, et de la rénover. Une somme de 28 500 € a été prévue au budget pour l'achat de jeux (un cheval ressort et un ensemble avec toboggan). M. MAILLOT précise que les travaux sont effectués par les employés de la Commune et seront terminés fin juillet. L'aire de jeux sera alors conforme aux normes en vigueur.

3) Projet résidence des Hauts d'Artois

M. le Maire annonce que le projet de béguinage de la société Maisons et Cités a été abandonné en raison de problèmes (nappe très haute, évacuation des eaux) nécessitant des travaux d'un montant de 130 000 € soit environ le prix du terrain. La Commune a refusé la demande de la société qui proposait de réaliser le béguinage si le terrain lui était cédé gratuitement. Maisons et Cités présentera donc un projet de 14 lots libres de 355 m² à 800 m² avec un espace vert où sera aménagée une noue permettant l'évacuation des eaux. Pour réaliser ce projet, la société doit acheter le terrain derrière la résidence (frais supplémentaires). Sur ce terrain, TernoisCom s'engage à effectuer des travaux d'assainissement pour récupérer les eaux des maisons de la rue de Blaringhem.

M. TORCHY fait remarquer le point très intéressant de ce projet pour la Commune qu'est la création d'une noue qui va résoudre le problème de l'évacuation des eaux de la rue de Blaringhem.

4) Site de la ville

Daphné, Sabine et Pauline travaillent à la construction du site et présentent un diaporama de quelques pages possibles.

5) Lettre de Mme MOSSION

M. le Maire déclare que les 2 premiers points concernent les écoles et seront abordés lors du Conseil de l'école maternelle le 2 juillet prochain.

Le troisième point évoque la vitesse excessive et la sécurisation des trottoirs dans le sens unique avenue Charles De Gaulle, rue de Pressy, avenue Corbier.

M. le Maire annonce que suite à ce courrier, la consigne a été donnée à M. TAFFIN de verbaliser, à partir de demain, tous les véhicules stationnés sur les trottoirs dans les zones où il existe des lignes jaunes ou des panneaux.

Les vitesses sont enregistrées depuis plus de 2 mois par un radar installé avenue Corbier. M. TORCHY annonce les chiffres relevés par ce radar :

Date	Nombre de véhicules	Vitesse moyenne (km/h)	Excès de vitesse (%)	Vitesse la plus élevée (km/h)
12/04/19	2609	42	12.6	84
23/04/19	2455	42	13.7	98
10/05/19		43	14.2	102
17/05/19	2406	41	10.2	120
16/06/19	2336	42	11	104

Il rappelle que l'an dernier, le radar de la rue de Lillers a enregistré 87 % de véhicules roulant au-dessus de 50 km/h et 20 % au-dessus de 100 km/h.

M. le Maire souligne la difficulté de lutter contre les excès de vitesse. Les dispositifs qui ne verbalisent pas sont peu efficaces, des communes ayant installé des feux citoyens ont fait part de leur déception, de nombreux conducteurs ne les respectant pas.

6) Mauvaises herbes rue de l'Eglise

Mme RISBOURG signale que le terrain à côté de celui de M. l'abbé est de plus en plus envahi par des mauvaises herbes et surtout du lierre. M. TORCHY assure qu'il fera tout couper la semaine prochaine.

7) Feu d'artifice du 14 juillet

Mme HEMERY demande si un feu d'artifice est prévu cette année.

M. le Maire propose d'en discuter lors de la prochaine réunion de la Commission des fêtes. Il annonce ne pas y être favorable en raison du coût élevé (environ 10 000 € pour une durée de 20 minutes) et préférer une autre festivité comme un concert avec les militaires de Béthune ou de Souchez.

Mme RISBOURG déplore l'absence de feu d'artifice pour commémorer la fête nationale.

M. le Maire fait remarquer que les communes voisines ne proposent plus de feu à l'exception de SAINS qui est sponsorisée.

M. JOSSIEN regrette la suppression du feu, remplacé par un concert qui, selon lui, n'intéresse pas les jeunes.

M. le Maire évoque un problème financier et rappelle que la Commune a un programme d'investissement important et doit faire des choix. M. TORCHY donne l'exemple du fourgon de la ville qui doit être remplacé et dont le devis s'élève à 24 000 € HT pour un véhicule d'occasion.

Mme RISBOURG émet l'idée de réduire le fleurissement (coût d'environ 7 000 €). M. le Maire déclare que le feu ne dure que 20 minutes alors que la Commune est fleurie toute la saison.

M. JOSSIEN annonce qu'en raison de la suppression du feu d'artifice et du barbecue, il démissionne de son poste d'adjoint aux fêtes et enverra sa lettre de démission demain à la Préfecture. Il restera membre du Conseil.

M. le Maire prend acte de cette décision.

8) Ligne SNCF

M. BLARINGHEM fait part des informations données lors de la dernière réunion à laquelle il a assisté avec M. JOSSIE : fermeture de la ligne le 15 décembre 2019, début des travaux en janvier 2020, trains remplacés par des bus pendant la durée des travaux (environ 1 an). Il affirme avoir eu l'assurance du vice-président chargé des transports que les bus arriveraient place François Mitterrand et non plus derrière la gare afin que les usagers ne perdent plus de temps avec la traversée de la passerelle et ne ratent plus leur correspondance. Les personnes possédant la carte Tadao pourront voyager dans les bus.

9) Problème d'eau rousse

Mme HEMERY déclare avoir régulièrement de l'eau sale, problème qui touche également Mme FERLIN habitant aussi dans l'avenue Kennedy. Mme RISBOURG ajoute que la rue de la Gare a aussi été touchée récemment.

M. le Maire affirme que la question de l'eau rousse a été évoquée lors de la dernière réunion du Syndicat des Eaux et que Véolia recherche les causes de ce problème. Il avance quelques hypothèses : problème à la station de pompage, pompier qui tirent de l'eau (essais de poteaux), mais affirme ne pas avoir eu de plaintes d'autres riverains de l'avenue Kennedy.

M. TORCHY assure que les quelques branchements de la rue de la Gare qui sont encore sur la vieille conduite seront changés et transférés sur la nouvelle canalisation. Un plan de rénovation des canalisations de la commune a été demandé à Véolia.

Mme HEMERY déclare avoir remplacé sa chaudière au bout de 10 ans et devoir changer filtres et cartouches tous les 15 jours. Elle demande à M. le Maire d'intervenir auprès de Véolia.

M. le Maire lui suggère d'envoyer une évaluation chiffrée des dégâts à Véolia même si le dédommagement est minime (Mme CHAIR, après une telle démarche a été très peu indemnisée) et lui assure que M. RICARD sera contacté dès demain pour fixer un rendez-vous selon les disponibilités de chacun.

M. le Maire clôt la séance après avoir souhaité de bonnes vacances à tous les membres du Conseil Municipal.

Séance levée à 20h11